

PETITE
enfance

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Service d'accueil familial

CAEN.FR   



CAENA
NORMANDIE

Le *Service d'accueil familial* est un Service d'accueil de jeunes enfants géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Caen conjuguant l'accueil de l'enfant au domicile d'une assistante maternelle du Service et des temps de collectivité au sein de ses locaux. Il propose :

- **Accueil régulier**

Prévisible et récurrent sur la base d'un contrat conclu avec le service précisant les jours, nombre d'heures et de semaines réservés, un tarif horaire en fonction des ressources et de la composition du foyer (barème CAF) et un paiement mensualisé.

Réparties sur la ville, les assistantes maternelles du Service d'accueil familial sont agréées, qualifiées, formées et suivies régulièrement à leur domicile par une équipe pluridisciplinaire qui anime les temps de collectivité et propose des activités.

Un pédiatre et une psychologue accompagnent assistantes maternelles, enfants et parents (visites médicales, présence auprès des enfants, réunions thématiques, possibilité d'entretiens familiaux et/ou individuels) afin de favoriser la qualité d'accueil, le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Le Service d'accueil familial dispose d'un projet d'établissement et d'un règlement de fonctionnement, il est régi par le Code de la Santé Publique et fait l'objet d'un suivi du Service de Protection Maternelle et Infantile et d'un cofinancement par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados.

Pour qui ?

- **Les enfants de 10 semaines à 6 ans**

pour un accueil respectueux de leurs besoins, développement et rythmes au domicile de professionnelles agréées et encadrées avec une période d'adaptation, des repas adaptés, des temps de collectivité et d'activités.

- **Les parents en recherche d'un mode d'accueil à domicile individualisé,**

intégré au sein d'un service municipal (accueil possible de 7 h à 19 h, en cas de maladie non contagieuse de l'enfant ou d'absence de l'assistante maternelle de référence) ainsi que d'un accompagnement à la parentalité.

Pour quoi ?

- **Développer** l'éveil, la socialisation, l'autonomie et le vivre ensemble des enfants accueillis,
- **Veiller** à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement de ces enfants,
- **Contribuer** à leur éducation dans le respect de l'autorité parentale,
- **Concourir** à l'intégration des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique,
- **Accompagner** les parents dans leur fonction parentale et dans la conciliation de leurs vies professionnelle et familiale.

Service d'accueil familial

Pour s'inscrire ?

• Accueil régulier

Auprès du Service Info Accueil Petite Enfance à compter du 5^e mois de grossesse. Les dossiers d'inscription sont étudiés par une Commission municipale d'attribution des places au regard d'une liste de critères de priorité.

• Accueil d'urgence

Auprès du responsable du Service d'accueil familial et/ou du Service Info Accueil Petite Enfance. Les situations seront étudiées avec attention et une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

Les règlements de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil de jeunes enfants et de la Commission d'attribution des places sont accessibles sur caen.fr



●
Le Service
d'accueil
familial

du CCAS de
la Ville de Caen

6, rue Frémental
02 31 84 53 00
06 89 64 97 58

Accueil des enfants :

Du lundi au vendredi
de 7 h à 19 h
(amplitude horaire maximale)

Secrétariat :

Du lundi au jeudi de 8 h à 17 h
Le vendredi de 8 h à 16 h

Informations :

- Disponibilités des assistantes maternelles du Service auprès du secrétariat
- Temps de collectivité et activités réalisés dans les locaux du Service d'accueil familial

●
Le Service
Info Accueil
Petite Enfance

**Direction de
la Petite Enfance**

Maison des Familles
12, rue Daniel-Huet
02 31 15 38 51
ccasenfance@caen.fr

Les lundi, mercredi, jeudi
de 9 h 30 à 12 h 30 et
de 13 h 30 à 17 h
Le mardi de 13 h 30 à 17 h
Le vendredi de 13 h 30 à 16 h

